

Compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2014

Présents :

ALBOUY P - BARDOU G – BEDOS D - BONVALET D - BOUILLE A - CAZENAVE M - DESCOUENS MS - GUILHAUMON JM - JAFFUEL C
- MARZA I - MATAGNE C - PEREZ H - REVEL M

Procuration :

P USACHE à MATAGNE C

Monsieur le Maire propose de voter le compte rendu du conseil municipal du 4 septembre 2014.
Ce compte rendu du conseil municipal est voté à l'unanimité.

I - TCFE

Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer pour permettre le reversement de la tcfé perçue par Hérault Energies à la commune.

Vote à l'unanimité.

II - Avoir sur facture d'eau 2014

Maire dit au conseil qu'il a reçu 2 demandes de prise en charge d'une partie de la facture d'eau suite à des fuites.
Il propose comme précédemment d'appliquer la moyenne des trois dernières années + 25 % après présentation de la facture de réparation.

Vote à l'unanimité.

III - Rapport de l'eau et de l'assainissement 2013

Monsieur le Maire présente le rapport de l'eau et de l'assainissement 2013. Ce rapport est consultable en mairie.
Monsieur Bardou précise que les rapports du SATESE sur la station d'épuration sont bons. Un seul forage tourne, cet été la vallée de l'Hérault a été ouverte suite à la sécheresse.

Vote à l'unanimité.

IV - Mise en non-valeur des factures d'eau impayées Mise en non-valeur des factures d'eau impayées

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il a reçu une demande du percepteur de mise en non-valeur des factures d'eau impayées de 2009 à 2013 pour un total de 1 608.16 €.

En 2009, et 2010 les factures impayées d'un montant de 1 442.20 € sont celles d'une personne décédée propriétaire d'une maison et d'un terrain, dont le notaire recherche les héritiers.

En 2012 et 2013, ce sont des petites factures dont le montant est inférieur au seuil de poursuite comme les factures de location de compteur de 27.50, les centimes pour un total de 165.96 €.

Monsieur le Maire propose au conseil de mettre en non-valeur uniquement les factures de 2012 et 2013 de 165.96 € et de demander au notaire de poursuivre ses recherches.

Vote à l'unanimité.

V - Adhésion au contrat SOFCAP

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler le contrat SOFCAP (la SOFCAP rembourse les salaires des agents en maladie) par l'intermédiaire du centre de gestion pour 5 ans à compter du 1er janvier 2015.

Vote à l'unanimité.

Compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2014

VI - Questions diverses

1) Modification du temps de travail hebdomadaire d'un agent à l'ALP

Monsieur le Maire dit qu'il avait créé un emploi contractuel pour absence pour maladie au restaurant scolaire pour 10h00 hebdomadaires lors du dernier conseil du 4 septembre 2014 rémunéré au SMIC.

Suite à une augmentation de l'effectif des enfants à l'accueil du soir, Monsieur le Maire propose au conseil de rajouter pour ce poste 4h00 hebdomadaires (2h00 le lundi et 2h00 le mardi de 16h15 à 18h15), soit un total de 14h00/35H00 hebdomadaires, à compter du lundi 29 septembre 2014 jusqu'au 17 octobre 2014, rémunéré au SMIC.

Vote à l'unanimité.

2) Demande de subvention pour la Rue Marianne Ros

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que suite au passage de caméra réalisé par Assainissement 34 dans le ruisseau Marianne Ros, il est apparu un état extrêmement avancé de dégradations des canalisations. Le montant des travaux s'élève à 44 695.00 € ht, 53 634.00 € ttc.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une demande de subvention auprès du conseil général et de l'agence de l'eau.

Vote à l'unanimité.

3) Embauche du personnel en cas de maladie

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'embaucher une personne contractuelle pour absence en maladie en urgence. Une délibération générale sera prise pour permettre ce recrutement.

Vote à l'unanimité.

VII - Informations

Monsieur le Maire remercie la commission TOURISME qui a organisé la journée du patrimoine du 28 septembre 2014 qui a remporté un énorme succès.

Madame Descouens dit que 130 personnes ont participé à la promenade et 100 à la conférence et au buffet. En 2015, une journée du patrimoine sera aussi organisée.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19h00.